Programme d’assistance technique et d’échange d’informations TAIEX: extension aux pays éligibles à l'instrument européen de voisinage et de partenariat IEVP

2005/0133(CNS) - 14/12/2005 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Cecilia **MALMSTRÖM** (ADLE, SE), le Parlement européen se rallie à la position de sa commission au fond et approuve la proposition de la Commission visant à permettre aux pays éligibles au futur instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP) de bénéficier du programme d’assistance technique et d’échange d’informations (TAIEX). Seuls quelques amendements mineurs ont été adoptés visant à :

- rappeler que le développement et la consolidation de la démocratie et de l’État de droit et des droits de l’homme constituent des objectifs essentiels de la politique extérieure et de sécurité commune de l’Union ;
- ne pas offrir de financements disproportionnés à un pays particulier au détriment des besoins légitimes des autres partenaires ;
- effectuer des évaluations pertinentes sur l’efficacité des actions mises en œuvre : ces évaluations devraient rendre compte tant des activités des structures de gestion que des actions elles-mêmes.